



# DÉLIBÉRATION

## du 13 février 2024

Présents : 25 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LÉGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine MARTINY</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 7 février 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu le 14 FEV. 2024 Le 20 FEV. 2024 Publiée, le Notifiée, le	
Délibération n°24.1.17	<b>URBANISME - BÂTIMENTS</b> <i>Cession de la parcelle cadastrée ZX 298 à la COMPA</i>

Madame le Maire expose aux élus que la COMPA dispose de la compétence d'aménagement et d'entretien des zones d'activités économiques. À ce titre, la COMPA s'occupe de la zone d'activité de l'Aéropôle située sur la Commune de Mésanger.

Un ancien chemin dit « du Pré Suzerain » (cadastré section ZX numéro 298) d'une surface de 3 240m<sup>2</sup> n'a jamais été transféré à la COMPA et appartient toujours à la Commune.

La COMPA sollicite son acquisition pour 4€ du m<sup>2</sup>, soit 12 960€. Après avis de la commission Urbanisme, il est proposé d'accepter cette demande, la COMPA réalisant l'entretien de cette parcelle depuis plusieurs années. De plus, le tarif de 4€ du m<sup>2</sup> est justifié puisqu'il s'agit du tarif constant d'acquisition par la COMPA des terrains situés en zone économique.

### Après avoir entendu cet exposé,

Vu la demande de la COMPA ;

Vu l'avis des Domaines en date du 30 janvier 2024 estimant ce bien à 16 200€,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la présentation en Commission Urbanisme du 18 octobre 2023 ;

Considérant qu'il convient de déroger à l'avis des Domaines, la parcelle cadastrée ZX 298 étant située dans une zone d'activité économique et entretenue par la COMPA depuis plusieurs années ;

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée ZX 298 située sur la zone d'activité de l'Aéropôle à la COMPA à 4€ du m<sup>2</sup> ;

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les éléments nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sandrine MARTINY  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture 044-214400962-  
20240213-24117-DE Reçu le 14/02/2024